

Planifier et innover : les collectivités construisent l'avenir énergétique des territoires

Charles-Antoine Gautier*

Le plan d'électrification des usages et de l'industrie est venu préciser 22 mesures qui s'inscrivent pleinement dans la continuité de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et qui visent à électrifier massivement les usages et l'économie afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, renforcer notre souveraineté énergétique et favoriser la transition vers une énergie décarbonée et durable.

Les principaux objectifs visent à renforcer l'indépendance énergétique du pays, réduire durablement les dépenses d'énergie des ménages, des entreprises et des services publics et participer à la réindustrialisation de la France, en poursuivant la transformation de l'économie.

Cette ambition est partagée au-delà de l'équipe de France de l'électrification ainsi nommée puisqu'elle s'inscrit pleinement dans les territoires et le soutien des collectivités. C'est pourquoi la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) qui les représente a souhaité être membre associé de la FIERE (Filière industrielle des entreprises des réseaux électriques) et ainsi apporter sa pierre à l'édifice.

C'est dans cet esprit de co-construction et d'innovation avec les territoires que nous pouvons faire évoluer les choses et transformer positivement notre avenir énergétique.

Les collectivités territoriales sont de fait en première ligne pour mettre en œuvre ces politiques de décarbonation : gestion des réseaux

de distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur), aménagement du territoire, traitement des déchets, transports... De par leurs compétences, elles ont une connaissance fine des réalités du terrain et agissent dans l'objectif de créer des synergies entre l'emploi, l'activité économique et la vie quotidienne des usagers. Elles initient une démarche globale de planification et d'innovation territoriale avec l'ensemble des acteurs locaux (syndicats d'énergie, entreprises, citoyens, associations...) et ancrent la transition dans des réalités économiques et sociales. Le succès des politiques publiques nationales et européennes dépend ainsi largement de leur capacité à être praticables à l'échelon local, condition indispensable pour concrétiser les projets et assurer l'adhésion des populations aux enjeux environnementaux.

Vers une meilleure résilience des réseaux d'énergie

Pour y parvenir, les collectivités, autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE), propriétaires des infrastructures, ont besoin de conforter, moderniser et adapter les réseaux publics de distribution d'énergie et travailler à leur résilience. Ceux-ci sont en effet la véritable colonne vertébrale de la transition énergétique et constituent notre patrimoine commun. Il convient non seulement de les entretenir mais aussi de les adapter à ces transitions.

Aller vers une électrification massive des usages et de l'industrie nécessite en effet des réseaux robustes qui puissent accueillir les nouvelles consommations mais aussi les nouvelles

* FNCCR.

productions décentralisées d'énergie renouvelable. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Les réseaux de distribution sont saturés dans de nombreux territoires et ne permettent plus d'accueillir de nouvelles capacités. Un certain nombre de postes sources doivent être construits pour subvenir aux besoins partout en France. Il faut par conséquent préparer le système électrique à absorber cette montée en puissance et se donner le temps de la transition afin d'éviter les scénarios de rupture, les fractures territoriales, les fractures électriques possibles. De même, les aléas climatiques majeurs renforcent ce besoin de sécuriser davantage ces infrastructures essentielles car sans électricité, nous n'avons plus accès à l'eau, à l'assainissement, au gaz ou aux communications électroniques. Les dernières tempêtes ou inondations l'ont encore démontré récemment.

Tenir nos engagements passe aussi par le fait de donner les moyens d'agir

Les investissements à consentir d'ici 2040 sont gigantesques (96 milliards d'euros pour Enedis, 100 pour RTE et 34 pour les collectivités) et doivent continuer d'être accompagnés non seulement via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) mais aussi par le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACE). C'est ce à quoi s'emploient les collectivités et gestionnaires de réseaux dans le cadre des contrats de concession pour la mise en œuvre de schémas directeurs et la programmation pluriannuelle des investissements pour planifier, prévoir et si possible anticiper. C'est pourquoi il est fondamental de maintenir les conférences départementales des investissements issues de la loi NOME qui permettent d'orienter et de rationaliser les investissements à l'aide de recommandations et d'avis.

En ce qui concerne les bâtiments, les collectivités souhaitent poursuivre le travail engagé avec la rénovation énergétique du parc public. Les chaleurs exceptionnelles de la fin du mois de mai ont révélé encore nombre de passoires thermiques, d'écoles à moderniser pour un meilleur accueil des élèves... Le déploiement du programme ACTEE d'accompagnement des

collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique porté par la FNCCR démontre toute son utilité par l'action des économes de flux pour doter les territoires en ingénierie technique et financière, accélérer la mise en œuvre de solutions de suivi et pilotage des consommations à l'échelle du bâtiment et du parc des collectivités et accompagner l'électrification des usages et plus globalement la décarbonation. Il devient urgent de conforter ce programme et de l'engager pour une nouvelle période.

Disposer d'un mix énergétique complet et équilibré

Si notre fédération prône une approche territorialisée de la transition énergétique, elle souhaite que celle-ci repose sur un mix énergétique complet et équilibré (électricité, biogaz, chaleur renouvelable) en fonction du choix des collectivités et des ressources locales disponibles pour notre souveraineté énergétique. Les collectivités ne souhaitent pas opposer les énergies entre elles mais bien profiter du bouquet énergétique disponible sur leur territoire, du patrimoine commun présent et disposer ainsi du choix de la solution à retenir au meilleur coût, autrement dit pouvoir mettre en place une planification intégrée des énergies par l'actualisation des PLU (plans locaux d'urbanisme), PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) et SDIE (schémas directeurs immobiliers énergétiques).

Ne pas oublier les gaz verts

Les gaz renouvelables y ont ainsi toute leur part et permettent à leur niveau également une décarbonation des usages du gaz et des transports via le bioGNV. Rappelons que nous disposons en France de plus de 380 stations publiques d'avitaillement en biogaz dont une grande partie est mise en œuvre par les collectivités avec des véhicules lourds qui fonctionnent et participent d'ores et déjà à la décarbonation. Selon les données disponibles, 823 sites injectant du biométhane (dont 85 % sont injectés par le monde agricole) dans les réseaux sont recensés au 31 mars 2026, souvent adossés aux collectivités. La capacité raccordée

Planifier et innover : les collectivités construisent l'avenir énergétique des territoires

atteint 16 TWh/an, confirmant une trajectoire en croissance régulière.

Vers une stabilisation des prix sur la durée

Dans ce contexte international marqué par les tensions énergétiques et la hausse des prix du pétrole, les collectivités s'organisent dans le cadre de groupements d'achat pour couvrir leurs besoins en énergie. Elles ont couvert, par exemple, leurs achats de gaz pour les années 2026 et 2027, et ont débuté la couverture de leurs besoins pour 2028. Ces groupements concernent plus de 7 TWh/an pour un montant de plus de 300 millions d'euros en 2026. Les collectivités planifient leurs achats pour éviter les variations du marché du gaz, pour l'instant à court terme. Cependant, si la tension devenait plus prégnante, elles basculeraient dans une autre réalité. Pour l'électricité, les achats groupés des collectivités concernent plus de 10 TWh/an, ce qui les conduit à envisager d'accéder aux contrats d'allocation de production nucléaire pour une partie de la demande, ce qui n'est malheureusement pas encore possible. Il s'agit ainsi d'étendre, au-delà des plus grands consommateurs, les instruments de stabilisation : PPA (*Power Purchase Agreements*) standardisés, mutualisation de la demande (agrégateurs, achats groupés sectoriels), contrats pour différence tripartites...

Des données territoriales pour innover et anticiper

Les collectivités formulent enfin plusieurs axes forts concernant la donnée territoriale comme socle de l'action publique locale, au service des transitions car elle permet une gouvernance plus précise en faveur d'une meilleure gestion des services publics locaux.

Les réseaux de distribution d'énergie constituent des infrastructures de grande proximité puisque tous les consommateurs ou presque y sont raccordés, même dans les zones rurales les plus isolées. Les collectivités sont les mieux placées pour la détermination et la programmation des besoins d'investissement mais ne peuvent le faire seules.

Entreprises, concessionnaires, partenaires, on a besoin de vous. C'est tous ensemble que nous parviendrons à relever ces défis, innover et renforcer notre indépendance énergétique.

RÉFÉRENCES

FNCCR, 2024. La FNCCR : 90 ans d'action en faveur des services publics en réseaux dans les territoires, Christophe Bouneau, François-Mathieu Poupeau.

FNCCR, 2026. Manifeste ACTEE FNCCR 2026-2032, le mandat de la rénovation énergétique (16 avril 2026), co-signé par 30 partenaires.

Gouvernement, 2026. Pacte des réseaux pour électrifier la France et dossier de presse du 26 mai 2026 : Électrifions la France.

BIOGRAPHIE

CHARLES-ANTOINE GAUTIER est directeur général de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Docteur en physique quantique, il a démarré sa carrière dans la recherche en optique photonique puis s'est orienté dès les années 2000 vers le conseil spécialisé en énergie auprès des collectivités jusqu'en 2007, avant de rejoindre la FNCCR où il a exercé différentes fonctions : responsable du contrôle des concessions, chef de service de la mobilité propre, directeur adjoint pour l'énergie et les autres infrastructures en réseau. Il est par ailleurs membre du Conseil supérieur de l'énergie, suppléant au titre des représentants des collectivités depuis 2020.